

DELIBERATION
2023 - SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2023 - N° 20

**Nombre de conseillers
en exercice**

En exercice	11
Présents	09
Votants	09

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf septembre, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de Chouday dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame BRANCHEREAU Carole, Maire.

Date de convocation du conseil : 13/09/2023

Présents : Mme **BRANCHEREAU** Carole, Maire, MM. **BARDON** Louis-Patrick, **CHINAULT** Jean-Pierre, **DUBOIS DE LA SABLONIERE** Yann, **GONNET** Arnaud, **LE BIHAN** Hervé, **NORTIER** Thierry, **PERIOT** Didier, Mme **DEMONCEL** Sylvie

Absent ayant donné procuration : néant

Absent excusé : M. **PILLET** Stéphane

Absente : Mme **SABOUREAU** Sophie

Secrétaire de séance : M. **BARDON** Louis-Patrick

Avis portant sur le Programme Régional de Santé 2023-2028

Vu la délibération du Conseil départemental n° 20230626_022 en date du 26 juin 2023 portant avis sur le Programme Régional de Santé troisième génération 2023-2028 en Région Centre-Val de Loire,

Madame le Maire informe le Conseil municipal que le Programme régional de Santé 2023-2028 est soumis à la consultation des collectivités par l'Agence Régionale de Santé Val-de-Loire.

Au regard de l'absence d'analyse et de prise en compte de la situation spécifique de la population et de l'offre de santé du département, par délibération n° 20230626_022 en date du 26 juin 2023, le Conseil départemental de l'Indre a émis un avis défavorable à ce Programme régional de Santé 2023-2028.

Le Département note que les réponses de ce programme sont largement insuffisantes pour lutter contre la désertification médicale, pour renforcer l'offre hospitalière, pour répondre aux besoins d'accompagnement et de soins aux personnes âgées, aux enfants et aux adultes en situation de handicap.

Il appartient au Conseil municipal de se prononcer sur le Programme Régional de Santé 2023-2028.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité,

- **Émet un avis défavorable** au Programme Régional de Santé 2023-2028,
- **Précise** que les élus qui s'abstiennent ne souhaitent pas se prononcer par manque de connaissances sur ce dossier.


Votes : Pour : 0
Contre : 5
Abstentions : 4

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Le secrétaire de séance,
Louis-Patrick BARDON



Le Maire,
Carole BRANCHEREAU



Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
Le 04 octobre 2023

Publié ou Notifié
Le 04 octobre 2023

Le Maire,
Carole BRANCHEREAU

